

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 SÉANCE DU 11 MARS 2021**

Le onze mars deux-mille-vingt et un à seize heures, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Chabeuil, sous la présidence de Lysiane VIDANA, Présidente du C.C.A.S.

Membres en exercice	17	Membres absents :	
		Questions n° 1 et 2	4
		A partir de la question n° 3	0
Membres présents :		Membres votants :	
Questions n° 1 et 2	9	Questions n° 1 et 2	11
A partir de la question n° 3	13	A partir de la question n° 3	15
Membres excusés représentés	2	Date d'envoi de la convocation	04/03/2021
Membres excusés	2		

Présents	Lysiane VIDANA , <i>Présidente</i> - Chrystelle BOUVIER - Monique BARNASSON - Céline MOUNIER - Corinne MAZET - Catherine PALLIES-MARECHAL - Sylvie FAGUIN (<i>à partir de la question n° 3</i>) – Joëlle VAURILLON (<i>à partir de la question n° 3</i>) – Joëlle AUBUGEAU (<i>à partir de la question n° 3</i>) - Stéphanie FOREL (<i>à partir de la question n° 3</i>) - Pierrette GIRET - Daniele GALLIN – Isabelle VANET
Excusés représentés	David COMPERE pouvoir à Monique BARNASSON - Alain VIÉ pouvoir à Chrystelle BOUVIER
Excusées	Valérie MACQUAIRE - Anne-Sophie SCHAPPLER

N° 2021-03-11-04 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRIMITIF CCAS 2021

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 qui a modifié l'article L2312-1, du CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du CCAS de Chabeuil, adressé avec la note de synthèse et débattu en conseil d'administration de ce jour,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte de la tenue du débat des orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021 du budget annexe du CCAS et de l'existence du rapport (annexé à la délibération) sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

**La Présidente du CCAS,
 Lysiane VIDANA**



ANNEXE : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

1 – Objectifs et obligations légales

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

- son contenu porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ainsi que sur la structure de la dette
- il doit faire l'objet d'une délibération spécifique
- le rapport est transmis par le CCAS de la ville au président de la Communauté d'Agglomération dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.
- Il est mis à disposition du public dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

2 – Cadre de l'élaboration du budget 2021

Le CCAS intervient dans plusieurs domaines :

✓ LA TELEASSISTANCE

Pour 2021, maintien de ce service **auprès de nos abonnés actuels** avec la société GÉOCALISE : il reste 2 abonnés. Les nouveaux demandeurs sont orientés vers la société VITARIS agréée par le Conseil Départemental de la Drôme.

✓ PORTAGE DES REPAS

Service institué depuis 2006, une réflexion est actuellement en cours pour mettre en place une nouvelle organisation (mise en place de critères d'attribution).

Le portage des repas à domicile est assuré actuellement et depuis le 26 juin 2012 par la société « La Fringaline » de GUILHERAND GRANGES.

Le nombre de repas livrés est en constante augmentation ces dernières années.

✓ ACTIONS EN FAVEUR DES AINÉS

Une somme sera prévue au budget 2021 pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation des actions suivantes :

- pique-nique partagé avec concert à l'occasion de la fête de la musique
- thé dansant autour des fêtes de Noël
- distribution de colis

✓ COLLECTE DE NOËL POUR LES PLUS DÉMUNIS

Participation à cette action en proposant notamment de coordonner la collecte sur le secteur de Chabeuil

✓ AIDES

Aides sociales : aides directes allouées à des familles en difficulté pour le paiement de factures (EDF, Eau, assurance...)

✓ **JOURNÉE FAMILIALE**

Prise en charge du transport par le CCAS.

✓ **PASS'PERMIS**

Certains candidats des années précédentes n'ont pas encore obtenu leur code ou atteint la 15^{ème} heure de conduite permettant de verser le solde de la participation du CCAS, à l'auto-école :

- 2 candidats de 2019 : 1 200€ à verser en 2021

✓ **JARDINS FAMILIAUX**

A compter de 2021, la gestion des jardins familiaux sera confiée au CCAS.

Il conviendra de prévoir au budget 2021 du CCAS, une somme pour l'entretien des jardins (renouvellement des arbustes) et cabanons.

Actions pédagogiques liées aux jardins (animations et interventions sur le compostage, récupérateurs d'eau)

✓ **SUBVENTIONS**

En 2020, le CCAS a versé 10 650€ de subvention de fonctionnement à diverses associations. Pour 2021, il est envisagé de maintenir la même enveloppe budgétaire que 2020

✓ **ETAT DE LA DETTE**

Aucun emprunt en cours au budget CCAS.

✓ **LA SEMAINE BLEUE**

Participation à l'action « Semaine Bleue » portée par la maison Départementale de l'Autonomie

✓ **INVESTISSEMENTS 2021 :**

Pour le bâtiment des « Gérodines », dont le bail avec les Mutuelles de la Drôme prendra fin en mai 2021, des études sont à prévoir au budget 2021 pour la destination du bâtiment.